



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JUIN 2022  
(Date de convocation : 10 juin 2022)

Délibération n° 20220616/01

Conseillers en exercice	: 15	Le seize juin deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la
Nombre de présents	: 14	mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,
Nombre de votants	: 15	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne
Pour	: 15	Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot,
Contre	: 0	Mme Mélissa Pujo-Menjouet, Mme Aurore Ville, Mme Sarah Laguerre, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane
Abstention	: 0	Torné, Mme Charlotte Foubert et M. Jean-François Rabaud, formant l'unanimité des membres en
		exercice.

Étaient absents : M. Benjamin Soucaze-Soudat (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet)

Secrétaire de séance : Mme Mélissa Pujo-Menjouet

**OBJET : RÉACTUALISATION DES AGENTS REPRÉSENTANTS CNAS**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réactualiser la délibération n°20200709-04 relative à l'élection des délégués « agents » au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Il s'agit de remplacer Mme Noëlle DANDO, actuellement en disponibilité et Mme Pascale MIEGEVILLE-BOEHRER qui sera en disponibilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Considérant qu'il convient de désigner les délégués auprès du CNAS, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner comme déléguées « agents » :

- Mme Lisa SAUTAREL, membre du personnel communal, en qualité de déléguée agent, future responsable des services ;
- Suppléante Mme Amélie BONNET-SABLON, membre du personnel communal, responsable des ressources humaines.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**Article Unique** : décide de désigner respectivement les agents délégués proposés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage :

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Alexandre PUJO-MENJOUET

